

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 26 janvier 2022**

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Nombre de membres :

. Elus : 14
. Présents : 12
. Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Bertrand BUTIN, Mme Lydie BOTTACCHI, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL, Mme Oana BRISCARU, M. Brice DELAHOICHE, Mme Jessie MACCIO, M. Jean-Jacques PEIRANO.

Absents ayant donné procuration : Mme Michèle CREDOZ à Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Jean-Claude BASSE à M Rolland BALBIS.

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie ESCARRAT

Ordre du jour :

Présentation du rapport de la Communauté des Communes Lacs et Gorges du Verdon par Lucie ISNARD.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8/12/2021
2. ONF : Approbation de l'aménagement de la forêt communale de Villecroze
3. Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
4. Projet d'aménagement – Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) route de Draguignan, quartier Clavary
5. Ouverture de crédits investissements pour le budget communal 2022
6. Ouverture de crédits investissements pour le budget Eau et Assainissement 2022
7. Demande de subvention au titre de la DETR 2022
8. Demande de subvention au titre de la FRAT 2022
9. Tarification entrée des grottes
10. Affaires diverses

Présentation du rapport de la Communauté des Communes Lacs et Gorges du Verdon par Lucie ISNARD.

Comme annoncé par mail, cette présentation est ajournée.

Point 1 – D 01 2022 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08/12/2021

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2021 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

M Le Maire demande s'il y a des observations.

M Vincent VAGH-WEINMANN souhaite qu'une modification soit apportée au Procès-Verbal de la séance : il y apparaît absent excusé alors qu'il était bien présent à l'ouverture de la séance mais il est parti à la demande de M le Maire car il ne possédait pas de pass sanitaire. Les autres points sont approuvés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, et des membres représentés d'approuver ce compte rendu en tenant compte de cette observation.

Point 2 - D 02 2022 : ONF : Approbation de l'aménagement de la forêt communale de Villecroze

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet d'aménagement de la forêt communale de Villecroze et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Point 3 – D 03 2022 : Taxe foncière sur les propriétés bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention d'approuver cette délibération.

Point 4 – D 04 2022 : Projet d'aménagement – Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) route de Draguignan, quartier Clavary

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Point 5- D 05 2022 : Ouverture de crédits investissements pour le budget communal 2022

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager et mandater les dépenses 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et des membres cette délibération.

Point 6- D 06 2022 : Ouverture de crédits investissements pour le budget Eau et Assainissement 2022

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et des membres cette délibération.

Point 7- D 07 2022 : Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et des membres cette délibération pour donner pouvoir au Maire pour solliciter la demande de la DETR au titre de l'année 2022 pour l'acquisition de la propriété ROY.

Point 8- D 08 2022 : Demande de subvention au titre de la FRAT 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et des membres cette délibération pour donner pouvoir au Maire pour solliciter la demande du FRAT au titre de l'année 2022 pour l'acquisition de la propriété ROY.

Point 9- D 09 2022 : Tarification entrée des grottes

L'entrée reste interdite aux moins de 6 ans pour de raisons d'accès et le tarif de 4 € pour toute personne de plus de 6 ans sera appliqué.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et des membres cette délibération.

Point 10 : Affaires diverses